

### **Interpellation de Mme Egrix : Le tri des déchets et le zéro déchet dans les écoles.**

**Mme Egrix** signale qu'en juin dernier, elle a vu un élève de l'école communale de Saint-Job jeter un berlingot dans une des poubelles de la cour de récréation. Elle a constaté que cette poubelle contenait des déchets de toutes sortes (nourriture, papier, berlingots). Un peu étonnée - car le tri fait partie intégrante du quotidien et semble une évidence à l'époque actuelle -, Mme Egrix a demandé à son fils, qui fréquente le même établissement, si un tri est prévu à l'école, dans la cour et dans le bâtiment. Celui-ci lui a répondu qu'il n'en était rien.

Mme Egrix n'a pas obtenu de réponses sur ce point auprès des services communaux mais, par diverses sources, elle a appris que certains enseignants, sensibles à cette thématique, ont pris l'initiative d'instaurer un tri dans leur propre classe en y plaçant deux poubelles, l'une pour le papier et l'autre pour le reste. Cependant, aucun règlement général n'a été établi pour l'ensemble de l'école. Les poubelles du préau ne proposent pas - et n'ont jamais proposé - la possibilité de trier les déchets. Pourtant, le règlement de l'école, distribué aux enfants et aux parents en début d'année, mentionne explicitement la nécessité de « respecter son environnement et participer aux collectes sélectives ». Mme Egrix se demande concrètement comment les enfants peuvent répondre à cette injonction.

À l'heure actuelle, il est difficile d'imaginer qu'une telle situation soit encore possible, alors que pendant des semaines, les jeunes ont manifesté pour le climat. Le traitement des déchets et la protection de l'environnement sont devenus des sujets incontournables, que nul ne peut ignorer !

Les comportements favorables à l'environnement ont été intégrés dans la plupart des familles. Certaines ont même installé des composts dans leur jardin, ou recourent à des composts collectifs, à l'instar de celui qui se trouve à côté du bâtiment de l'école maternelle de Saint-Job. Et pour les enfants dont les parents n'ont pas intégré le réflexe du tri, l'école est le lieu idéal d'apprentissage et de réflexion en la matière.

Mme Egrix souhaiterait donc obtenir du Collège des réponses aux questions et réflexions suivantes.

La situation constatée à l'école de Saint-Job est-elle identique dans les autres écoles communales ? Dans le cas contraire, ne pourrait-on s'inspirer des actions menées dans les autres écoles de la commune ?

Le matériel présent dans les écoles est-il suffisant pour mettre en place un tri facile et efficace ?

Peut-on s'assurer qu'au bout de la chaîne, tous les déchets triés n'iront pas dans une poubelle unique ? Les techniciens de surface responsables du tri en fin de chaîne sont-ils suffisamment formés, informés, conscientisés, équipés, ... ?

Les parents n'ont pas été avisés d'une quelconque injonction ou interdiction relative aux types d'emballage utilisés pour les repas et collations. Or, une saine gestion des déchets commence par le souci d'en produire moins. Selon les données chiffrées fournies par l'ASBL Ecoconso, l'utilisation journalière d'une gourde à la place d'une petite bouteille de 50 cl permet d'éviter 3 kg de déchets par enfant et par année scolaire. De plus, cette attitude s'avère avantageuse sur le plan financier car, en évitant les emballages à usage unique, les parents sont en mesure de réaliser des économies.

Plusieurs établissements scolaires d'autres communes ont lancé un projet « Ecole zéro déchet ». Serait-il possible de réfléchir à la mise en place d'un projet analogue, qui serait en parfaite cohérence avec la récente motion « Administration zéro plastique » ? Vingt-neuf écoles bruxelloises se sont lancées dans ce projet dès cette rentrée, avec le soutien de Bruxelles-Environnement.

Pourrait-on proposer l'organisation d'une « donnerie » d'objets scolaires dans l'établissement à la rentrée prochaine (voire durant toute l'année), afin de lutter contre le gaspillage ?

Une nouvelle direction est entrée en fonction en septembre dernier à l'école de Saint-Job. Pourrait-on profiter de cette occasion pour inscrire ce projet dans sa lettre de mission et s'interroger sur la contribution éventuelle du pouvoir organisateur à la mise en place de ce projet ? Quels services seraient en mesure de fournir une aide supplémentaire à cet égard ?

Pendant un certain temps, les enfants ont reçu à 10h00 une collation non emballée, en l'occurrence un fruit. Cette pratique a été abandonnée depuis lors. Il serait opportun de remettre en vigueur ce principe d'une collation collective axée sur le double aspect santé/zéro déchet, au moins une fois par semaine dans un premier temps.

**M. Hayette** partage le point de vue exposé par Mme Egrix. Vu que les autorités scolaires sont un peu trop souvent laissées à elles-mêmes pour déterminer une politique en ce domaine, on observe une disparité entre les établissements, certaines écoles se révélant plus dynamiques que d'autres.

Mais le tri des déchets constitue une première étape avant leur traitement. Et nous avons tous en mémoire ces images de montagnes de déchets européens déversés dans les pays du Tiers-Monde...

Conscientiser les techniciens de surface aux vertus du tri sélectif est une tâche bien noble mais guère aisée dans une commune où les services publics n'ont pas toujours été valorisés.

Il convient d'associer l'ensemble des acteurs sociaux à la remise en cause des comportements car l'urgence de la situation l'impose.

**M. Toussaint** estime que la promotion du tri sélectif devrait également être effectuée dans les salles de sport.

**M. Cohen** estime que la situation s'est améliorée car, lorsque lui-même était jeune, on se contentait d'inciter les enfants à mettre les déchets à la poubelle (évidemment unique), et s'ils le faisaient, c'était déjà un miracle !

L'école du Val Fleuri, que fréquente sa fille, invite les élèves à utiliser une gourde.

M. Cohen n'est pas favorable à l'instauration de mesures coercitives en ce domaine : il faut encourager mais non obliger les citoyens à modifier leur comportement.

**Mme Haumont** estime que la sensibilisation des enfants est d'autant plus importante qu'elle permet d'éduquer les parents. L'école de Messidor, que fréquentent ses propres enfants, incite les parents à prévoir des collations et repas de midi « zéro déchet ». Depuis lors, ces parents d'élèves ont tendance à privilégier les produits « zéro déchet » lorsqu'ils font leurs courses.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que de nombreuses écoles sont déjà très actives en ce domaine. Néanmoins, elle reconnaît que des efforts doivent encore être accomplis pour le tri sélectif dans les cours de récréation.

Il y a encore un problème de cette nature à l'école du Merlo, et ce d'autant plus que l'Agence Bruxelles-Propreté tarde à fournir les containers qui ont été demandés.

L'école du Verrewinkel promeut les collations zéro déchet auprès des parents.

Les élèves de l'école du Val Fleuri sont invités à utiliser une gourde. La consommation de fruits et légumes y est encouragée et des potages sont proposés aux élèves (jusqu'à la 2ème primaire).

L'école du Centre impose les gourdes individuelles et le recours à des fruits et légumes crus et interdit les berlingots et biscuits sous emballages divers. Cette école a également aménagé un compost.

L'Institut communal professionnel des Polders (ICPP) a modifié son règlement d'ordre intérieur afin d'interdire les chips et les canettes. L'usage des bouteilles d'eau, des gourdes et des boîtes à tartines y est encouragé. De plus, cette école dispense des cours pratiques professionnels sur le tri et le compostage.

L'école des Eglantiers demande aux parents de privilégier les aliments bruts sans emballage et de munir à cette fin leurs enfants de boîtes à tartines. Cet établissement a sollicité sa participation au projet de la Région de Bruxelles-Capitale visant à assurer la fourniture de fruits et légumes une fois par semaine durant une période de 20 semaines.

L'échevinat invite les directeurs d'école à s'engager dans cette voie mais chacun le fait selon sa propre sensibilité : certains privilégient la réglementation alors que d'autres sont plus favorables à la conscientisation.

Ayant eu l'occasion d'assister aux fancy-fairs de toutes les écoles communales, Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme que l'usage des gobelets et couverts en plastique est définitivement banni.

**Mme l'Echevine De Brouwer** rappelle que l'Agenda 21 propose l'action « Mon école adopte un espace vert », visant à promouvoir dans les écoles l'aménagement de vergers, de potagers, dont les produits seraient destinés aux collations des élèves.

L'école du Plein air a décidé de collaborer avec l'association « La ruche qui dit oui ».

Des contacts ont été établis avec l'ASBL « Zero Waste Belgium » afin d'assurer la promotion du « zéro déchet » lors des événements communaux.

**Mme Egrix** conteste l'idée de M. Cohen selon laquelle l'encouragement est suffisant. L'expérience montre que des mesures coercitives sont parfois nécessaires.

**M. l'Echevin Wyngaard** est disposé à entreprendre des opérations de sensibilisation au tri sélectif dans les clubs sportifs et salles de sport, quoique cela s'avère plus difficile que dans les écoles en raison du va-et-vient propre à ce type de lieu.